

WOODPANELWALLEU Garantie limitée de 25 ans

Cette garantie couvre tous les produits de panneaux muraux extérieurs WOODPANELWALLEU® WOOD TECH SIDING pour une période de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat initial du consommateur, à partir de la livraison. WOODPANELWALLEU® garantit que tous les revêtements ne se fissureront pas, ne se briseront pas, ne se délaminent pas, ne pourriront pas, ne se déformeront pas et ne subiront pas de dommages structurels dus à la pourriture fongique lorsqu'ils sont utilisés conformément aux conditions normales dans une structure résidentielle.

L'usage résidentiel est défini comme l'installation et l'entretien effectués conformément aux directives du fabricant. Le seul recours de l'acheteur pour toute réclamation découlera de l'achat, de l'utilisation, du stockage, etc. Pour toute réclamation relative aux produits WOODPANELWALLEU® (qu'elle soit fondée sur un contrat, une garantie, un délit, une responsabilité stricte ou autre), y compris toute réclamation selon laquelle les produits WOODPANELWALLEU® n'ont pas fonctionné comme garanti, ces produits seront remplacés par un produit WOODPANELWALLEU® équivalent en quantité au matériel défectueux, selon le calendrier de garantie au prorata.

Le matériel de remplacement sera fourni avec une couleur, un design et une qualité aussi proches que possible de l'installation d'origine, bien que nous ne garantissons pas une correspondance exacte en raison des variations possibles de couleur et de design. Le garant peut également choisir de rembourser un pourcentage du prix d'achat initial, comme indiqué sur le calendrier de garantie au prorata, plutôt que de remplacer le produit. Pour obtenir un remplacement, le propriétaire d'origine doit envoyer ce certificat de garantie, une copie de la facture originale, et des photos du problème à l'adresse indiquée en bas de ce document. La facture doit provenir d'un revendeur de produits WOODPANELWALLEU® ou d'un installateur professionnel et doit montrer : (1) la date d'achat, et (2) qu'un nombre suffisant de produits WOODPANELWALLEU® a été acheté pour couvrir le nombre de pieds linéaires prétendument endommagés.

Le garant ne sera pas responsable des frais d'installation, de retrait ou de réinstallation, ni des dommages indirects, punitifs, exemplaires ou consécutifs de quelque nature que ce soit. WOODPANELWALLEU® ne garantit pas et n'est pas responsable, et aucune garantie implicite ne couvrira les conditions attribuables à : (1) une mauvaise installation des produits WOODPANELWALLEU® et/ou le non-respect des directives d'installation de WOODPANELWALLEU®, y compris un espacement inapproprié ; (2) l'utilisation des produits WOODPANELWALLEU® au-delà d'un usage résidentiel normal ou dans une application non recommandée par les directives de WOODPANELWALLEU® et les codes du bâtiment locaux ; (3) le mouvement, la déformation, l'effondrement ou l'affaissement de la structure de support sur laquelle les produits WOODPANELWALLEU® sont installés ; (4) tout cas de force majeure (tel qu'inondation, ouragan, tremblement de terre, foudre, etc.) ; (5) les conditions environnementales telles que la pollution de l'air, la moisissure, etc. ; (6) les taches causées par des substances étrangères telles que la saleté, la graisse, l'huile, les produits chimiques corrosifs présents dans les nettoyants ou les intempéries normales (définies comme une efflorescence naturelle, une exposition au soleil, aux conditions météorologiques et atmosphériques entraînant une décoloration progressive, des écailles, de la craie sur toute surface colorée, ou l'accumulation de saleté ou de taches) ; (7) les variations ou changements de couleur des produits WOODPANELWALLEU® ; (8) la manipulation, le stockage, les abus ou la négligence inappropriés des produits WOODPANELWALLEU® par l'acheteur ou des tiers ; (9) l'usure normale.

Pour plus d'informations, contactez : WOODPANELWALLEU@woodpanelwallseu.com

Téléphone : +331 84 14 06 19

Courriel : info@woodpanelwallseu.com